



Garde d'enfants et pension alimentaire

Par Luterbe

Bonjours je souhaiterais savoirs quelle que question sur la demande de mon ex copine qui a fais une demande au jaf pour nos 2 enfant avant que je prenne un avocat. Sont avocate m'a envoyé un courriel je suis convoqué au jaf en mai 2026 pour la garde et la pension alimentaire de notre 2 enfants. Elle a fais la demande d'une garde alternée don que j'ai la garde 1 week-end sur 2 alors que j'ai la garde tout les week-ends cela fais plus de 1 ans et demis. je veux savoir si ça serais vraiment possible alors que je suis très attaché à mes enfant et que eu aussi. Et je lui verse une pension alimentaire de 225? par mois j'ai un salaire de 1450? Et elle a fais une demande de 500? de pension alimentaire. je veux savoirs si elle a des chance de gagner ? Hormis qu'elle ne travaille pas elle et au rsa elle a 25 ans et ma fille de 5 ans et a la cantine et mon fils de 2 ans a la crèche toute la journée. merci de votre réponse cordialement bonne journée

Par yapasdequoi

Bonjour,

La garde alternée c'est lorsque les enfants sont la moitié du temps chez chaque parent. En général 1 semaine sur 2 (pas 1 week end sur 2)

Votre ex demande la résidence principale des enfants chez elle, et chez vous 1 week end sur 2 et la moitié des vacances c'est la garde "classique".

Il peut y avoir des variations particulières selon les cas (âges des enfants et disponibilités des parents).

Le simulateur :

Le montant de la pension serait de 92,00 ? par enfant.

Soit une pension alimentaire totale à verser de 184,00 ?.

Ce montant n'est donné qu'à titre indicatif.

Le juge peut déterminer une pension alimentaire différente, notamment en prenant en compte les différences de revenus des parents

[url=https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/pension-alimentaire]https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/pension-alimentaire[url]

La demande de la mère semble exagérée, mais l'avocat vous en dira plus.

Par Luterbe

Merci de votre réponse.

Oui justement mais elle a dit que les vacances elle veut en négocier à l'amiable puis ce que 1 mois sans les enfant et trop long?

Mais cela fais plus de 1 ans et demis que on fonctionne comme sa que il sont du vendredi au dimanche chez moi?

Par yapasdequoi

Vous présenterez vos demandes au juge et elle les siennes.

Par kang74

Bonjour

Si un avocat n'est pas obligatoire, il est conseillé quand on n'y connaît rien .

Il vous faire vos propre demandes en argumentant avec des pièces .

En ce qui concerne la résidence de l'enfant cela peut être par des mails, sms, ou vous vous tenez disponible .

Vous pouvez demander la garde alternée (1 semaine/1 semaine) si vos domiciles sont proches.

Vous pouvez demander aussi la moitié ds vacances scolaires voire la totalité suivant la distance .

Vous pouvez préciser des heures qui vous conviennent .

Pour la pension alimentaire elle sera statuée sur des justificatifs de revenus et de charges : à vous de vérifier d'abord les siens, pour savoir si ce que vous donnez actuellement n'est pas surévalué, notamment si elle partage ses charges avec un compagnon .

Vous donnerez aussi vos justificatifs de charges et de revenus, et ferez vos demandes .

Comprenez que le jaf ne statue que sur des demandes : si vous ne demandez rien précisément, il statuera uniquement sur les demandes de votre ex .

Vous devez avoir un dossier de conclusions (vos demandes) précises et de pièces (justificatifs de vos demandes) : l'ensemble sera à transmettre à la partie adverse après qu'elle ait transmis son dossier, avant l'audience .

Vous devez savoir qu'un avocat en face a plus de droit que vous : il peut vous provoquer, alléguer, c'est l'immunité de plaidoirie .

Que vous n'avez pas en tant que simple justiciable quand vous serez devant le juge : là aussi il faut respecter la procédure en ne prenant la parole que quand on vous la donne pour exposer vos demandes et faire voir vos pièces (il y a d'autres plusieurs copies)

Bien évidemment c'est parfois compliqué avec un avocat en face .

Par Luterbe

Merci pour votre réponse

Elle habite à 2 kilomètres de chez moi , est elle vie seul.

Non justement je vais prendre un avocat le meilleur note de ma ville , et elle a un avocat commis d'office le mien payant je ne c'est pas si sa change quel que chose

Mais pour ma part 1 week-end sur 2 et seulement pour avoirs une pension plU élevé

Pour moi sa serais soit 1 semaine/1semaine ou bien comme on le fais actuellement depuis plus de 1 ans tout les week-ends

En espérant que le juge acceptera ce si

Par kang74

Il va falloir donc fournir des justificatifs à votre avocat, faire vos demandes (garde alternée à défaut garde élargie : y a le mercredi en plus d'un week end sur deux qui fait en sorte que vous voyez vos enfants toutes les semaines), par rapport à celà, et aux pièces de Madame (vous allez découvrir ses revenus) un montant de pension précis(pension alimentaire qui peut prendre la forme d'une prise en charge de frais direct : mutuelle, activités etc)

Un bon avocat n'est rien s'il n'a pas de pièces en cohérence avec vos demandes et il vaut mieux en prendre un spécialisé dans les affaires familiales .

Cela vaut aussi pour la partie adverse : doubler ce que vous donnez déjà n'a pas de sens si votre rémunération n'a pas doublé .

Mais il est indispensable de le faire valoir correctement.

Par yapasdequoi

Que l'avocat de votre ex soit payé par l'aide juridictionnelle ("commis d'office" c'est au pénal) ne change rien à ses compétences d'avocat ni à ses prérogatives face au juge. Ne le sous-estimez pas et prenez votre propre avocat. Vous résidez suffisamment proches pour qu'une garde alternée soit envisagée, mais il faut voir aussi les disponibilités de chacun.

La pension dépend du temps passé chez chaque parent, mais aussi de la différence entre leurs ressources et les besoins des enfants.

Si votre ex ne travaille pas mais ne justifie pas d'une impossibilité (handicap, invalidité) le juge en tiendra compte aussi.

Votre avocat saura quels arguments sont les plus efficaces.

Par Luterbe

Je vous remercie de vos réponse